



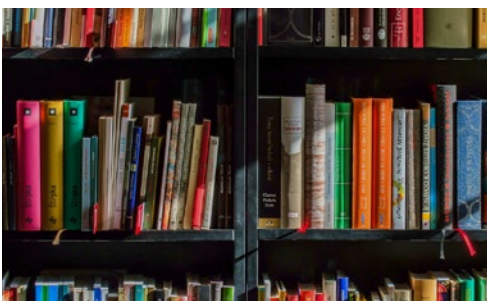
OFFRE D'EMPLOI POMPIERS VOLONTAIRES

PAGE 1



COLLECTE DES RDD

PAGE 2



LEVÉE DE FONDS POUR LA BIBLIOTHÈQUE DE QUYN

PAGE 3



TROUSSES MÉDIC-INFO

PAGE 4

DES NOUVELLES DE LA MUNICIPALITÉ

Nomination

La Municipalité de Pontiac est heureuse d'annoncer la nomination de Mme Nathalie Larose au poste de Coordinatrice au Service des loisirs, vie communautaire et des communications en date du 11 juillet 2022.

Offre d'emploi

La Municipalité de Pontiac est à la recherche de pompiers volontaires.

Pour soumettre votre candidature, veuillez remplir le « [formulaire de demande d'emploi](#) » et nous faire parvenir le formulaire rempli par courriel à emplois@municipalitepontiac.ca, ou en personne à la réception de l'Hôtel de Ville.

Pour plus d'information concernant les préalables, veuillez consulter la page suivante dans notre site internet <https://municipalitepontiac.com/securite-publique-et-incendie/#devenir-pompier>.

Votre candidature sera traitée de façon confidentielle.

Merci de votre intérêt.

Demande de candidature – Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.)

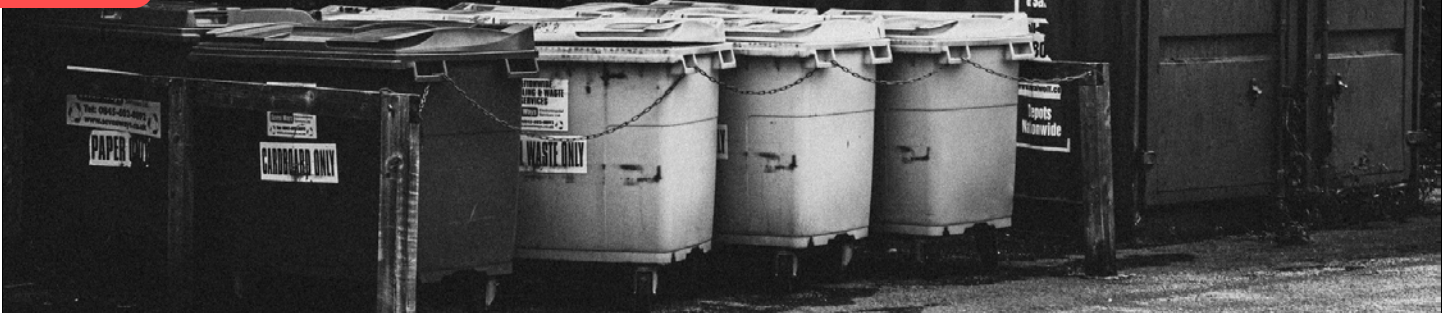
La Municipalité est à la recherche de résidents intéressés à devenir membre du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.). Il y a un poste à pourvoir.

Le comité est chargé d'étudier, de faire des recherches et de soumettre des recommandations sur tous les sujets et tous les documents que lui soumettra le conseil relativement à l'urbanisme, au patrimoine, à l'esthétique urbaine, le zonage, le lotissement, l'affichage, les dérogations mineures, les plans d'implantation et d'intégration architecturale, les plans d'aménagement d'ensemble et les sentiers récréatifs du plan d'aménagement intégré.

Si l'aménagement et le développement de votre municipalité vous intéressent, nous vous invitons à poser votre candidature en soumettant votre c.v. et une lettre d'intérêt avant 16h le 22 août 2022 et l'adresser à : Comité consultatif d'urbanisme, Municipalité de Pontiac, 2024 route 148, Pontiac, Qc J0X 2G0.

Prochaine séance ordinaire du conseil municipal

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal est prévue le **9 août 2022 à 19 h 30** au centre communautaire de Luskville, 2024 route 148.



Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes - 2022

La vente des immeubles pour non-paiement de taxes aura lieu par enchère le jeudi, 1er décembre 2022 à la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

L'adresse exacte de l'enchère est à déterminer. L'information à ce sujet sera publiée avant le jour de ladite vente sur le site Web de la Municipalité www.municipalitepontiac.com/finances-et-taxation.

Veillez noter que tout arrérage de l'an 2020 doit être payé avant le 25 août 2022 afin d'éviter que votre immeuble soit mis sur la liste d'envoi pour vente, qui sera présentée au conseil municipal pour adoption le 13 septembre 2022.

Pour toute question concernant les arrérages de votre compte, veuillez contacter Mme Louise Ramsay par courriel ramsay.louise@municipalitepontiac.ca.

Collecte des RDD (Résidus domestiques dangereux)

Une collecte des RDD est prévue le **22 octobre 2022** à la Municipalité de Pontiac.

L'endroit désigné pour la collecte est le complexe municipal situé au 2024 route 148 à Pontiac (secteur Luskville).

Les matières acceptées lors de la collecte sont les suivantes :

- **Peintures et contenants (REP)**
- **Huiles, antigels et leurs contenants (REP)**
- **Piles rechargeables et piles non rechargeables à usage unique (REP)**
- **Lampes mercures et fluorescents (REP)**
- **Produits électroniques (ARPE-QUÉBEC)**
- **Produits nettoyants**
- **Produits de piscine et spa**
- **Médicaments**
- **Batteries plomb-acide (véhicules, etc.)**
- **Pesticides et engrais**
- **Bonbonnes de propane**



DES NOUVELLES DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Levée de fonds pour la bibliothèque de Quyon

Journée portes ouvertes/vente de livres/vente de pâtisseries

- Samedi, le 13 août 2022
- De 13h à 16h
- Info : biblioquyon@gmail.com

Vous êtes invités à y participer en grand nombre!



Marché du Pontiac

L'organisme Les Blés d'Or de Lusville tiendra en août et septembre prochain le Marché du Pontiac.

Les artistes et artisans locaux sont invités à prendre part aux événements.

Vous êtes invités à réserver votre table en communiquant dès maintenant avec Mme Jennifer Larose au 819-458-2233 ou par courriel à marchepontiacmarket@gmail.com

Centre communautaire de Lusville



Journées du marché

6 août et 3 septembre 2022



Heures d'ouverture

9h30 à 15h30

DES NOUVELLES DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE (suite)

Trousses Médic-Info

Nous vous informons que le *Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais* et la *Table des aînés de Gatineau* rendront accessible à des personnes âgées soutenues à domicile, des troussees appelées Médic-Info. Cette trousse vise à faciliter le travail des premiers répondants et intervenants en cas d'urgence, elle permet d'obtenir un accès rapide aux informations d'urgence d'une personne aînée ou tout autre adulte en perte d'autonomie vivant à domicile. Voici ce que l'on y retrouve :

- un autocollant à apposer sur la porte d'entrée du domicile précisant qu'une trousse Médic-Info est accessible à l'intérieur du domicile;
- un aimant à apposer sur la porte de congélateur du réfrigérateur précisant qu'une trousse Médic-Info est accessible à l'intérieur du congélateur du réfrigérateur;
- un contenant Médic-Info dans lequel seront insérées les informations d'urgence, tels que la liste de médicaments, les coordonnées d'une personne à rejoindre en cas d'urgence et les problèmes de santé connus. Ce contenant sera placé au congélateur du réfrigérateur à un endroit facilement repérable par un premier répondant.



Des intervenants sociaux du CISSS de l'Outaouais, des organismes et des services distribueront ces troussees Médic-Info. Des rappels seront relayés aux utilisateurs quant à :

- toujours garder la trousse au congélateur du réfrigérateur à un endroit facilement repérable;
- mettre à jour les informations d'urgence et la liste des médicaments contenues dans la trousse.

Pour toute question ou commentaire, veuillez SVP écrire à : 07.sapa_partenaires@ssss.gouv.qc.ca



DES NOUVELLES DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Prochaine collecte des gros objets

N'oubliez pas que la prochaine et dernière collecte des gros objets de l'année dans la Municipalité de Pontiac aura lieu **durant la semaine du 24 octobre**.



DES NOUVELLES DU SERVICE DES INCENDIES

Rappel - Règlement concernant les feux à ciel ouvert sur le territoire de la Municipalité

La Municipalité souhaite rappeler les bonnes pratiques à suivre pour faire un feu de plein air, en conformité avec son règlement. Voici quelques consignes :

- le feu doit être fait dans un endroit sécuritaire ;
- il doit être sous surveillance constante d'une personne sobre et adulte ;
- la hauteur du feu ne doit pas excéder 48 pouces ;
- sa superficie ne doit pas excéder pas 48 po. X 48 po. ;
- un moyen d'extinction adéquat doit être prévu et disponible dans la proximité immédiate du feu de camp ;
- le seul combustible utilisé devra être le bois et ses dérivés directs tels que le papier ou le carton ;
- la fumée ne doit en aucun temps incommoder les voisins ou la circulation.

Il n'est pas nécessaire d'obtenir l'autorisation du service des Incendies pour les feux dit de camps **à condition que** le feu soit fait **dans un endroit sécuritaire**, qu'il soit **sous surveillance constante** d'une personne sobre et adulte, que la hauteur du **feu n'excède pas 48 pouces**, **que la superficie n'excède pas 48 po. X 48 po.** et qu'un **moyen d'extinction adéquat soit prévu et disponible dans la proximité immédiate du feu de camp.**

NOTE : Aucun permis de brûlage n'est accordé et les permis préalablement émis sont automatiquement suspendus lorsque l'indice d'inflammabilité atteint la cote « extrême » selon la SOPFEU ou lorsque les feux à ciel ouvert sont interdits par les autorités gouvernementales (provinciale ou fédérale).

Quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'amendes.

Pour une 1ère infraction :

Personne Physique

Min.	Max.
150 \$	1 000 \$

Personne morale

Min.	Max.
300 \$	2 000 \$

Veuillez consulter le [règlement 01-04](#) pour plus de détails.